

REPUBLIQUE DU NIGER

Cabinet du Premier Ministre

Ministère de l'Agriculture



**Appel à propositions de projets de
Recherche**

1^{ère} Edition 2013

Date d'ouverture 4 janvier 2013

**AMELIORATION DE LA
PRODUCTION DE
L'OIGNON AU NIGER**

AGRONION

WEST AFRICA AGRICULTURAL
PRODUCTIVITY PROGRAMME



PROGRAMME DE PRODUCTIVITE
AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

janvier 2013

CLOTURE DE L'APPEL A PROPOSITION

Les propositions de projets doivent être adressées ou déposées au
Secrétariat exécutif du CNRA au plus tard le :

1^{er} mars 2013 à 17 heures 30 minutes

Adresse :

Plateau, Rue des lacs, N° PL 54, B.P. : 10 037 NIAMEY

Ou

Par courrier électronique sous format PDF à

Abdoulayegouro@yahoo.fr

CONTACTS

Aspects scientifiques et techniques

Abdoulaye GOURO

Tel : 00227 98 65 98 12

Abdoulayegouro@yahoo.fr

Aspects financiers et administratifs

Mariama Altiné SEYDOU

Tel : 00227 20 72 67 98

marie_altine@yahoo.fr

I. Le contexte de l'appel

Le Niger s'est engagé avec la Banque Mondiale, dans un programme initié par la CEDEAO pour soutenir la coopération régionale en matière d'Agriculture en Afrique. L'approche de ce programme repose sur: (i) l'intégration et l'harmonisation des politiques agricoles nationales, (ii) l'établissement de liens étroits entre la recherche, la vulgarisation, les producteurs et les opérateurs privés.

L'objectif de développement du programme est de générer et d'accélérer l'adoption de technologies améliorées dans les domaines des filières agricoles prioritaires retenus par le Niger, conformément aux priorités dégagées par le Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF). Ces domaines portent sur les filières agro sylvo pastorales.

La Composante 3 du programme est destinée au financement à la demande de la génération, la diffusion et l'adoption des technologies à partir de fonds compétitifs.

Le fonds compétitifs est mis en place afin d'encourager l'innovation, de permettre la valorisation des innovations abouties et/ou des meilleures pratiques développées au Niger.

Il vise également la création d'opportunités, pour des groupes d'acteurs traditionnellement désavantagés, de développer et de valoriser leurs capacités scientifiques en leur fournissant un financement de départ pour combler le manque de fonds habituel entre les phases initiales de recherche/innovation et celles de la mise en œuvre ou de la valorisation.

Le présent appel fait suite à un atelier national qui a identifié les contraintes au développement de la production de niébé et de l'oignon, filières prioritaires retenues par le programme. Cet atelier a réuni des représentants des différents acteurs intervenant dans la filière du niébé et celle de l'oignon. Il a permis de faire le point sur les aspects suivants :

- Diagnostic de la situation nationale quant aux filières ;
- Recueil des préoccupations des différents acteurs : producteurs, transformateurs, commerçants, services agricoles, vulgarisateurs ;
- Identification des contraintes techniques, économiques, environnementales et sociales ;

Le présent appel concerne la FILIERE OIGNON.

Depuis près d'une cinquantaine d'années, la production de ce produit a pris une importance socio-économique importante au Niger. En effet, avec une production annuelle passée de 170 000 tonnes dans les années 90 à près 500 000 tonnes de nos jours, le pays est le second producteur après le Nigéria et le premier exportateur d'oignons en Afrique de l'ouest. La filière concerne plus d'un million d'intervenants avec en tête les producteurs. Le chiffre d'affaires de ces derniers n'est pas loin de la cinquantaine de milliards de francs CFA et la filière, qui a conquis le marché ouest africain, est aujourd'hui un des piliers économiques les plus importants du Niger. C'est en effet la principale spéculation agricole pour laquelle le Niger possède un réel avantage comparatif par rapport aux autres pays de la sous-région. En effet, outre ses capacités de production liée à une diversification géographique de celle-ci et

aux possibilités de cultiver le produit presque toute l'année, la variété Violet de Galmi produite est très appréciée dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et au-delà.

Cependant, malgré les performances enregistrées au cours de ces dernières années, la filière oignon se trouve devant de multiples enjeux qui, si on n'y fait pas face, compromettront le rôle éminemment important que joue ce produit dans l'économie nationale. Ces enjeux sont de nature structurelle, organisationnelle et technique. Ils ont été relevés aussi bien par l'atelier des partenaires sur la filière que par les nombreuses études réalisées au plan national et sous-régional.

I. Les objectifs de l'appel

L'objectif fondamental de l'appel est de mobiliser la recherche scientifique nationale et les acteurs nationaux du développement agricole pour répondre aux nombreuses questions répétées dans tous les foras et dans toutes les études sur la filière oignon et faire ainsi face aux enjeux rapportés.

Toutes ces parties sont invitées à se constituer en équipes porteuses de projet, à identifier des formules innovantes pour répondre aux objectifs du programme et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus.

Plus spécifiquement, l'objectif de l'appel est d'obtenir des propositions de projets pertinents dans la levée des contraintes identifiées au cours de l'atelier des acteurs sur la filière :

I.1. Contraintes techniques

I.1.1. La pureté variétale

Plusieurs variétés sont produites dans le pays, la principale étant le violet de Galmi. Il est admis désormais que la pureté génétique de ces variétés n'est pas certaine. Ce qui peut compromettre la diversification de l'offre sur les marchés et la labellisation de la ou des variétés souhaitées par les clients. La recherche pourra contribuer à lever ce doute en précisant les caractéristiques génétiques des différents écotypes et, par la même en permettant la production de semences de base certifiées.

I.1.2. La question de l'eau

On assiste de plus en plus à un abaissement de la nappe phréatique et à un dessèchement des eaux de surface. Or la culture de l'oignon est grande consommatrice d'eau qui constitue une part importante du coût de production en termes financiers, d'équipements, de temps de travail et de main d'œuvre. Se pose alors le problème de la nécessité de trouver des techniques permettant des économies d'eau sans compromettre la production.

I.1.3. La production

Le Niger produit de l'oignon dans différentes zones agroécologiques et à différentes périodes de l'année. C'est un atout très important pour occuper un marché, il faut l'approvisionner toute l'année. Cependant la production principale reste la culture de saison sèche avec une commercialisation en mars / avril. La période de raréfaction des oignons sur le marché de l'Afrique de l'Ouest se situe entre novembre et janvier de chaque année. Pour mettre de l'oignon sur les marchés à cette dernière période il faut soit le conserver entre mai et octobre, c'est-à-dire lui faire passer la saison pluvieuse aux conditions de stockage les plus difficiles, soit produire en saison hivernale pour commercialiser dès octobre.

Si les productions se sont nettement améliorées au cours des saisons habituelles, elles le sont moins bien en saison pluvieuse. Or, les difficultés de production à cette époque de l'année compromettent la mise sur le marché de l'oignon nigérien toute l'année de telle sorte qu'il fait face à une forte concurrence de la part de fournisseurs européens ou de certains pays d'Afrique de l'Ouest.

- Le développement d'itinéraires techniques adaptés pour la saison des pluies s'avère donc nécessaire et ceux-ci concernent aussi bien des pratiques culturales que des variétés. Cependant, il est bien connu que les cultures de l'oignon en saison des pluies impliquent des problèmes phytopathologiques qu'il faudra résoudre.
- Les pratiques de stockage demandent également des améliorations sur les infrastructures utilisées et aussi et surtout sur des itinéraires techniques permettant le stockage.

I.2. Les contraintes organisationnelles et économiques

On observe de nombreux intervenants dans la filière, surtout en aval de la production, dans la phase commerciale. A ce stade, les acteurs sont nombreux, tant nationaux qu'étrangers et les transactions sont basées sur la confiance. Le fonctionnement et les résultats économiques de la filière ne sont pas bien connus et maîtrisés.

Des réseaux spécifiques se sont développés et ces derniers, relativement fermés, connaissent des acteurs influents sans lesquels il n'est pas possible de faire des transactions. Or, ils disposent de canaux de communication divers pour s'informer sur l'évolution de la demande et des prix à différents marchés dans la sous-région. Dans ce contexte, les producteurs font face à des frais de transaction élevés, causés par la méconnaissance du prix de marché, des préférences des clients et des conditions d'achat.

Par ailleurs, 80 à 95% de la production nationale d'oignons sont destinés à l'exportation et, aussi bien en amont qu'en aval de la production, il n'existe aucune organisation ni aucun mécanisme pour évaluer la dynamique et l'évolution du marché de l'oignon et de ses dérivés. Compte tenu de l'importance économique du produit, il est souhaitable qu'un mécanisme de

veille informationnelle et de prospective sur cette dynamique et cette évolution soit mis en place pour s'imposer dans la régulation du marché.

Cette situation pose plusieurs questions de recherche :

- comment améliorer le niveau d'organisation des acteurs ?
- comment améliorer la prestation de services des organisations existantes à leurs membres ?
- quels mécanismes d'information et de communication mettre à la disposition de ces producteurs ?
- quelles sont les priorités pour créer un environnement institutionnel et climat d'affaires plus favorables ?
- quelles rôles pour les structures étatiques, aussi bien au niveau national que décentralisé ?

II. Les thèmes et catégories de recherche recevables de recherche

II.1. Les thèmes de recherche

De ce qui précède, on peut retenir les thèmes de recherche suivants :

II.1.1. La génétique

Elle détermine plusieurs aspects dans la filière.

Bien évidemment l'impact le plus immédiat perçu est sur le rendement à l'hectare de la culture. Mais la variété génétique détermine aussi les itinéraires techniques, les aspects phytopathologiques et la production saisonnière. Mais ce thème influe aussi sur les aspects commerciaux et économiques à partir du moment où du type de produit dépend les possibilités de conservation et l'aptitude à satisfaire le client.

II.1.2. Pratiques agricoles

Il faut comprendre par là les itinéraires techniques qui permettent non seulement l'amélioration de la productivité mais aussi la qualité du produit dans des conditions économiques et de conservation de l'environnement acceptables. Elles intègrent les questions relatives à l'utilisation de tous les intrants et de toutes les bonnes pratiques à même de contribuer à l'amélioration durable de la spéculation. L'amélioration des itinéraires techniques doit également s'inscrire dans une gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, etc.) et une utilisation raisonnée des intrants.

II.1.3. Commerce et socio-économie

Compte tenu de l'importance du produit pour l'économie nationale, ce thème intègre tous les aspects relatifs aux coûts de production, ceux qui permettent de comprendre les comportements influençant le circuit de commercialisation et ceux qui déterminent les prix du marché. Tout cela dans l'objectif d'une amélioration du coût de production et de la satisfaction du client mais aussi dans un objectif de prospective.

II.1.5. Transfert de technologies

Sur ce chapitre, il faut considérer aussi bien les méthodes de transfert que le transfert des connaissances et pratiques contribuant à l'amélioration quantitative, qualitative et économique de l'oignon. En effet, il est bien connu qu'il existe des technologies éprouvées pas toujours adoptées pour des contraintes qu'il faut identifier et lever et que parfois ce sont les voies utilisées pour ce transfert qui ne sont pas adaptées.

II.2. Les catégories de recherche concernées

II.2.1. La recherche stratégique

C'est une recherche d'anticipation en ce sens qu'elle essaye de répondre à des besoins latents et à des enjeux non immédiats. De ce fait elle porte sur la production de connaissances ou la compréhension de mécanismes qui autoriseront une application ultérieure. Ce type de recherche est généralement mené dans des laboratoires mais il peut concerner aussi des études prospectives dans bien de domaines.

II.2.2. La recherche appliquée

Elle est entreprise pour résoudre des problèmes pratiques en utilisant des connaissances issues de la recherche stratégique. Toutes les organisations scientifiques peuvent la mener.

II.2.3. La recherche-développement

Cette recherche orientée pour l'amélioration de performances technico-socio-économiques à l'échelle d'une communauté, d'un pays ou d'une région s'inscrit dans une démarche partenariale entre plusieurs acteurs (chercheurs, producteurs, vulgarisateurs, entrepreneurs...) du secteur concerné, (en l'occurrence, ici, l'Agriculture) et, elle met généralement en œuvre plusieurs disciplines : la recherche-développement est donc inter-institutionnelle et interdisciplinaire. Elle mobilise les connaissances et techniques acquises pour assurer un développement durable de l'Agriculture

II.2.4. Génération et transfert de technologies

Il s'agit ici, sur la base d'une demande, de mener des recherches devant aboutir à des résultats à même de répondre aux préoccupations du demandeur, ou bien, d'identifier des technologies qui se sont avérées utiles pour l'amélioration des productions agricoles, de leur transformation ou de leur commercialisation et de les mettre à la disposition des demandeurs tout en s'assurant de leur efficacité et de leur adoption.

Ce genre d'actions est souvent conduit par des structures de recherche en collaboration avec des ONG ou des organisations de producteurs.

IMPORTANT : Considérant donc les chapitres I et II, il faut retenir :

1°) que l'appel ne se focalise pas uniquement sur des aspects qui interpellent strictement la recherche « sensu stricto ». Il s'adresse à toutes les propositions qui envisagent de contribuer au renforcement de la filière grâce à une meilleure compréhension de son fonctionnement, grâce à des pratiques innovantes, grâce au développement de nouvelles connaissances prometteuses, grâce à de nouvelles technologies ou encore grâce au développement de nouveaux mécanismes institutionnels.

2°) qu'en conséquence, l'appel s'adresse à plusieurs catégories d'acteurs :

- **Chercheurs, toutes disciplines confondues**
- **Organisations de producteurs**
- **Structures de vulgarisation**
- **Organismes de développement**

3°) Tous les types de recherche sont recevables : recherche stratégique, recherche-développement, recherche appliquée. Les propositions pour le transfert de technologies éprouvées sont également concernées.

4°) Il reste entendu que quelle que soit l'offre, les partenariats entre structures de même nature ou de natures différentes dans le cadre d'actions concertées sont aussi encouragés.

5°) Les recherches interdisciplinaires sont également encouragées

6°) Quel que soit le thème et la catégorie de recherche, une prise en compte des questions relatives aux changements climatiques et aux aspects genre est recommandée, sauf dans les propositions où cela n'est pas possible.

7°) Le projet devra contribuer à la formation.

III. Les critères de recevabilité

- 1) La proposition de projet doit être soumise impérativement dans les délais ;
- 2) Elle doit respecter impérativement le format demandé, (police times New Roman taille 12, nombre de pages par partie) et être complète (**Voir le Guide d'élaboration des**

projets) et préciser la catégorie de projet dans laquelle elle s'inscrit ainsi que le thème et les nombres de pages indiqués pour les différentes parties ;

- 3) Le coordinateur du projet ne doit pas être membre des instances impliquées dans la gestion des fonds compétitifs du CNRA ;
- 4) La durée du projet doit être comprise entre 12 et 24 mois ;
- 5) Nombre minimal de partenaires (y compris le partenaire coordinateur) : 2

IV. Les critères d'éligibilité

- 1) Le projet doit rentrer dans le champ de l'appel et donc conforme à l'un des types et thèmes de recherche indiqués;
- 2) Le projet est obligatoirement soumis par une structure nationale de recherche, mais il est autorisé d'avoir des partenaires régionaux ou internationaux ;
- 3) La proposition de projet ne doit pas être identique à un projet en cours ;
- 4) La proposition de projet ne doit pas être jugée par le comité de sélection comme portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle caractérisant un « plagiat »

V. Critères d'évaluation

Pour chaque critère, les notes vont de 0 à 5

0 = Rejeté ou inéligible ; 1 = Médiocre ; 2 acceptable ; 3 = Bien ; 4 = Très bien ; 5 = Excellent)

1°) RECHERCHE STRATEGIQUE

Notes de 0 à 5 pour chaque critère	
1. Pertinence au regard de l'appel à projets	
2. Qualité scientifique et technique de la proposition	
3. Impact	<ul style="list-style-type: none">- Contribution à la réalisation de priorités nationales- -contribution à la création d'expertises nationales- Contribution à la formation des scientifiques et au développement de laboratoires- Contribution à la réalisation des priorités nationales
4. Méthodologie	
5. Qualité de l'équipe	
6. Construction du projet	<ul style="list-style-type: none">- Partenariats avec les structures nationales- Partenariat avec des structures sous-régionales et internationales- Mécanismes de gestion du projet
7. Niveau et qualité de prise en compte des aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'identifier et de catégoriser les effets négatifs du projet (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Possibilité d'éviter, d'atténuer et/ou corriger les effets négatifs (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Pertinence et durabilité des mesures d'atténuation ou de correction

2°) RECHERCHE APPLIQUEE

Notes de 0 à 5 pour chaque critère	
1. Qualité scientifique et technique	
2. Pertinence	<ul style="list-style-type: none">- par rapport aux plans et documents d'orientations stratégiques- -au regard de l'appel à projets
3. Degré d'implication des utilisateurs des résultats de la recherche	
4. Niveau et qualité de prise en compte des aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'identifier et de catégoriser les effets négatifs du projet (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Possibilité d'éviter, d'atténuer et/ou corriger les effets négatifs (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Pertinence et durabilité des mesures d'atténuation ou de correction
5. Coopération entre différentes institutions	
6. Qualité de l'équipe de recherche et caractère interdisciplinaire	

3°) RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Notes de 0 à 5 pour chaque critère	
1. Qualité scientifique et technique	
2. Pertinence par rapport à la demande des utilisateurs et au diagnostic	
3. Modalités d'Applicabilité et de valorisation des résultats	
4. Niveau et qualité de prise en compte des aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'identifier et de catégoriser les effets négatifs du projet (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Possibilité d'éviter, d'atténuer et/ou corriger les effets négatifs (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Pertinence et durabilité des mesures d'atténuation ou de correction
5. Degré d'implication des utilisateurs des résultats	
6. Qualité de l'équipe de recherche et des partenaires impliqués	

4°) DEVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Notes de 0 à 5 pour chaque critère
1. Qualité scientifique et technique
2. Pertinence par rapport à la demande des utilisateurs et aux priorités nationales et sous-régionales
3. Applicabilité et taux d'adoption potentiel des résultats
4. Niveau et qualité de prise en compte des aspects environnementaux <ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'identifier et de catégoriser les effets négatifs du projet (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Possibilité d'éviter, d'atténuer et/ou corriger les effets négatifs (pendant la phase de recherche et lors de la mise en œuvre)• Pertinence et durabilité des mesures d'atténuation ou de correction
5. Degré d'implication des utilisateurs des résultats
6. Qualité de l'équipe de recherche et des partenaires impliqués
7. Coopération sous-régionale et internationale
8. Contribution à la réalisation des priorités sous régionales
9. Impacts sur le développement économique du pays

VI. Les modalités de soumission

VI.1. Liste des éléments constitutifs du dossier de soumission (*se référer à l'annexe joint au présent appel et intitulé GUIDE D'ELABORATION DES PROJETS*)

Le dossier de soumission devra comporter, hors annexe éventuelle jugé pertinent par les postulants, l'ensemble des éléments nécessaires indiqués dans le guide. Pour l'essentiel il s'agit de :

- 1 fiche d'identification du projet
- 1 fiche de renseignements administratifs
- 1 présentation du projet selon le plan proposé dans le guide

Il devra être complet au moment de la clôture de l'appel à projets, dont la date et l'heure sont indiquées. Aucun élément du dossier ne sera accepté après la date de clôture.

Il convient de bien noter que, dans le guide d'élaboration des projets, les éléments du dossier sont fonction de la catégorie de recherche dans laquelle s'inscrit la proposition (recherche stratégique, recherche appliquée, recherche-développement, transfert de technologie).

VI.2. Procédures de soumission

- Dépôt au CNRA contre accusé de réception
- Soumission par voie postale : le cachet de la poste faisant foi et un accusé de réception sera transmis à l'expéditeur
- Soumission par voie électronique : dans ce cas mettre le document sous format PDF. ; un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

VII. Financement (*Voir la présentation du budget dans le guide d'élaboration des projets*)

VII.1. Le montant du financement sera compris entre 25 000 000 et 100 000 000FCFA (Vingt cinq et Cent millions CFA)

VII.2. Modalités de financement

- Contrat de recherche pour 80% du fonds alloué à la composante (prestations des acteurs, intrants, démonstrations, rapports périodiques, etc.) ;
- Fonctionnement du dispositif chargé de la réception et de la sélection des dossiers pour 12% des fonds;
- Services de consultants et de formation 6% ;
- Equipement 2%.

Au titre des coûts directs et indirects :

- Versement de 50% du montant total des coûts à la signature du contrat ;
- Remboursement immédiat des dépenses justifiées sur l'avance initiale et ceci jusqu'à concurrence de 80% du montant et Versement du reliquat du budget total jusqu'à concurrence de 40% du montant total des coûts du contrat ;
- Versement de 10% du montant total des coûts du contrat après approbation du rapport par les instances d'approbation du CNRA (CST du CNRA ou CT du CORRAV) ;

Les éléments de rémunération, lorsqu'ils sont éligibles seront intégrés dans les coûts directs

VIII. Calendrier

Clôture : 1^{er} mars 2013

Notification : 10 avril 2013

Octroi des subventions : courant mai 2013

Lancement officiel de tous les projets : juin 2013